

222C0913  
FR0000130577-FS0285

25 avril 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PUBLICIS GROUPE SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2022, la société BlackRock, Inc. (55 East 52<sup>nd</sup> Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 avril 2022, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 815 015 actions<sup>2</sup> PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché.

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 1 283 804 ADR PUBLICIS GROUPE SA (représentant 320 951 actions PUBLICIS GROUPE SA), (ii) 626 520 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, (iii) 211 922 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titre, et (iv) 340 200 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 410 426 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 253 604 688 actions représentant 266 827 754 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.